

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0570

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2002 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis à l'agrément du Conseil diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'année 2002 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I- Budget principal - section de fonctionnement

Le soutien de la Communauté urbaine à l'école de management de Lyon, pour le développement de l'enseignement à distance des universités lyonnaises, prévu au budget primitif 2002, à hauteur de 152 449 €, ne pourra être organisé cette année. Il est proposé de réaffecter ce montant aux associations Doc forum, pour 92 000 €, et l'Association pour les relations et les études internationales (AREI), pour 30 000 €, dont les dossiers de subventions sont présentés à cette même séance du Conseil, par rapports distincts (renvoi n° 1).

Les subventions à la société ING LEASE, dans le cadre de la délocalisation des services administratifs de la SNCF, et à la commune de Vaulx en Velin, pour le financement d'une étude plan d'occupation commercial et artisanal, ont été imputées de façon incorrecte au budget primitif 2002. Les réinscriptions de crédits figurent au renvoi n° 2.

Le 28 janvier 2002, le Bureau délibératif a approuvé le versement d'une indemnité de 362 828,66 € à la société Thalassa-tonus contrainte, du fait du projet d'élargissement du boulevard Vivier-Merle, de libérer les locaux qu'elle occupait au numéro 127, la Communauté urbaine ayant exercé son droit de préemption auprès du propriétaire. L'inscription des crédits ne figurant pas au budget primitif 2002, il est proposé, dans l'urgence, un redéploiement à partir des lignes de charges exceptionnelles et des taxes foncières, sur lesquelles il faudra donc envisager des régularisations dans l'année (renvoi n° 3).

Par rapport distinct, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'agence locative sociale du Rhône, qui serait chargée d'assurer une médiation entre des ménages modestes rencontrant des difficultés d'accès au logement et des administrateurs de biens disposant d'une offre dans le parc privé. Le financement (21 000 €) serait assuré à partir des crédits destinés à la politique de l'habitat (renvoi n° 4).

Les provisions inscrites au budget primitif 2002 pour la gestion de proximité doivent être réimputées pour partie afin de correspondre aux tiers bénéficiaires des participations communautaires (89 182,67 €) et permettre la réalisation d'une étude sur le secteur de Décines Charpieu (31 324,13 €). Ces mouvements correctifs figurent au renvoi n° 5.

Au moment de la préparation budgétaire 2002, une opération spécifique a été créée pour suivre le contrat de ville et d'agglomération mais la rémunération des chefs de projets prise en charge par les communes, pour lesquelles la Communauté verse une quote-part, ou prise en charge par la Communauté urbaine, pour lesquelles les communes la remboursent, n'a pas été inscrite. Il est proposé une provision de 518 326 € équilibrée en dépenses et en recettes (renvoi n° 6).

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1 (en €)

| Imputations | Dépenses | Imputations | Recettes |
|---|--------------|-------------|----------|
| renvoi n° 1 | | | |
| compte 657 480 subvention de fonctionnement aux organismes privés fonction 90 opération 0449 - développement du territoire | - 122 000,00 | | |
| compte 657 480 subvention de fonctionnement aux organismes privés fonction 90 opération 0449 - développement du territoire | 30 000,00 | | |
| opération 0556 - filières numériques | 92 000,00 | | |
| renvoi n° 2 | | | |
| compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 90 opération 0446 - implantation et délocalisation | - 495 459,00 | | |
| compte 657 480 subvention de fonctionnement aux organismes privés fonction 90 opération 0449 - développement du territoire | 495 459,00 | | |
| compte 657 140 subvention d'équipement aux communes fonction 93 opération 0449 - développement du territoire | - 15 245,00 | | |
| compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 90 opération 0449 - développement du territoire | 15 245,00 | | |

| | | | |
|--|--|--|------------|
| renvoi n° 3 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 020 compte 635 120 taxes foncières fonction 020 compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération 0322 - Lyon 3° la Buire | - 228 674,00 - 134 160,00 362 834,00 | | |
| renvoi n° 4 compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824 compte 657 480 subvention de fonctionnement aux organismes privés fonction 72 | - 21 000,00 21 000,00 | | |
| renvoi n° 5 opération 0452 - gestion de proximité fonction 824 compte 657 540 fonds de concours aux communes compte 657 370 subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés compte 617 400 études d'urbanisme et d'aménagement | - 57 168,38 57 168,38 - 32 014,29 32 014,29 - 31 324,13 31 324,13 | | |
| renvoi n° 6 compte 628 780 remboursement de frais | 518 326,00 | compte 641 900 remboursement sur rémunération | 518 326,00 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| fonction 820 opération 0530 - contrat de ville agglomération | | fonction 820 opération 0530 - contrat de ville agglomération | |
|--|--|--|--|

II - Budget principal - section d'investissement

A Lyon 7°, pour le parc de Gerland, la recette attendue de 231 k€ ne sera pas perçue. Il convient de l'annuler et d'affecter ces crédits au recouvrement des recettes attendues de l'Agence de l'eau pour l'écoulement des eaux pluviales, 256 k€ au titre de subventions et 18 k€ comme aide remboursable (renvoi n° 7).

Il est prévu que le département du Rhône participe financièrement pour moitié aux dépenses des travaux des échangeurs et de l'aménagement du Rhône dans le cadre du tronçon nord du périphérique. Les participations du Département sont attendues en 2002, pour un montant de 4,590 M€. Les travaux ayant été financés par ailleurs, en 2001 notamment, la contrepartie pourrait être inscrite en réserve pour études (500 k€) acquisitions (3,9 M€) sur l'opération en attente d'individualisation et sur le compte 27 des cautions versées (190 k€) (renvoi n° 8).

Une caution pour une location dans le centre d'échanges de Lyon-Perrache doit être encaissée pour 153 €, 1 500 € de caution pour le départ d'un locataire doivent être remboursés. Le financement pourrait être assuré par les dépenses imprévues d'investissement (renvoi n° 9).

La subvention reçue de l'Etat pour la réalisation d'équipements sportifs Porte des Alpes à Saint Priest sur les bassins de rétention des eaux pluviales du secteur est à inscrire pour un montant de 275 k€ ; la contrepartie pourrait être affectée sur le compte d'acquisitions en attente d'individualisation (renvoi n° 10).

Dans le cadre de la délégation de service public à la CISE (Compagnie internationale de services et d'environnement) pour l'exploitation des cimetières communautaires, la Communauté urbaine porte la charge des investissements et envisage de réaliser un complément de travaux pour 90 k€ à Rillieux la Pape et à Bron Parilly. Afin de prendre en compte les recettes de TVA correspondant aux engagements pluriannuels et aux reports 2001, il est proposé au conseil d'inscrire simultanément les mouvements d'ordre (98 k€) afférents à la récupération de la TVA (renvoi n° 11).

Les écritures qui sont proposées ensuite concernent des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs et s'équilibrent par elles-mêmes.

Pour répondre aux remarques de monsieur le trésorier principal, en raison d'absence de référence à marché ou convention, il s'agit d'annuler et de réémettre 6 385 € pour l'opération montée de la Grand Côte Lyon 1er (renvoi n° 12).

A Bron, espace Roosevelt, il s'agit d'affecter en travaux pour tiers 487 k€ qui ont été émis à tort sur le compte 23 immobilisations corporelles en cours (renvoi n° 13).

A Saint Priest, sur le plan d'aménagement d'ensemble Mi-Plaine, il convient d'annuler partiellement les participations demandées aux aménageurs alors que ceux-ci s'étaient acquittés de la taxe locale d'équipement, à la suite d'un contentieux. L'annulation porte sur 200 k€, la réémission sur 160 k€, la charge en résultant pourrait être portée par les crédits inscrits en acquisition de terrains sur l'opération (40 k€) par attente d'affectation (renvoi n° 14).

A la suite de l'individualisation de deux opérations pour la barre 550 (36 k€) et la gestion de proximité à la Duchère Sauvegarde (31 k€), il s'agit d'annuler et de réémettre les mandats émis pour ces opérations précédemment sur d'autres opérations (renvoi n° 15).

Pour l'opération Lyon 9° place de Paris, il convient d'annuler partiellement la recette sur compte de tiers (48 k€) et de la réémettre sur le compte des subventions afin de pouvoir clore l'opération. De même pour l'opération à Curis au Mont d'Or, montée de l'Eglise, l'annulation partielle de 28 k€ de dépenses sur le compte de tiers et sa réémission sur le compte de travaux de voirie permettra de terminer les écritures comptables (renvoi n° 16).

Les écritures de régularisation du mandat Serl pour la place de la Paix à Villeurbanne nécessitent l'émission d'un titre de recettes de 16 k€ dont la contrepartie pourrait abonder le crédit de dépenses imprévues (renvoi n° 17).

La réalisation d'un chemin piétonnier, à Chassieu, dans le cadre de la requalification de la zone industrielle, décidée le 18 mars 2002 par la délibération n° 2002-0476 est faite pour le compte de la commune. Les crédits initialement prévus sur le compte de travaux de voirie doivent être transférés sur le compte de tiers correspondant pour un montant de 46 k€ pour le chemin et 26 k€ pour un transformateur EDF (renvoi n° 18).

L'aménagement du bas-port du quai Saint Vincent à Lyon 1er a été confié par convention de maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine. Le financement de la ville de Lyon s'élève à 172 k€. La contrepartie pourrait être inscrite en dépenses imprévues d'investissement (renvoi n° 19).

La maîtrise d'ouvrage de la rénovation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) a été confiée à la Communauté urbaine. A la suite de l'individualisation des crédits approuvée lors de la séance du 18 mars 2002, il convient d'inscrire sur le compte de tiers 200 k€ de travaux en complément d'inscription et la recette attendue en 2002 à hauteur de 210 k€ (renvoi n° 20).

Les travaux pour l'école d'infirmières Rockefeller à Lyon 8° peuvent être mis en place à la suite de l'individualisation de l'autorisation de programme. La dépense pour compte de tiers s'élève à 1,169 M€. La recette est, pour 2002, de 1,144 M€. La différence (25 k€) pourrait être financée à partir des crédits de travaux inscrits sur l'opération d'attente d'affectation (renvoi n° 21).

L'opération PAE Vilette Paul Bert a été individualisée en plusieurs nouvelles opérations. Pour la rue Gandolière, la recette du plan d'aménagement d'ensemble est de 122 k€, et celle de la ville de Lyon de 61 k€, ce qui permettrait de financer la fin des travaux estimés à 112 k€. Le solde pourrait alimenter les dépenses imprévues (71 k€). Pour le château Lacassagne, les travaux doivent être inscrits en compte de tiers sur la nouvelle opération (130 k€) (renvoi n° 22).

A Lyon 9°, ZAC "Michel Berthet", les travaux pour compte de tiers s'élèvent à 89 k€. Ils pourraient être financés à partir des crédits de voirie sur l'opération (16 k€) et à partir de l'opération d'attente d'affectation (73 k€) (renvoi n° 23).

Pour clore les écritures du compte de travaux pour des tiers dans le quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin, un crédit de 15 k€ pourrait être inscrit à partir des dépenses imprévues (renvoi n° 24).

Les individualisations acceptées lors de la séance du 18 mars 2002 ont permis la mise en place des crédits budgétaires annuels par virement à partir de l'opération en attente d'affectation. Cependant, la répartition des prévisions sur certains chapitres budgétaires est insuffisante, il est proposé de ventiler des crédits à partir du chapitre 23 immobilisations en cours sur le chapitre 21 immobilisations corporelles pour les acquisitions de terrains.

Aussi pourraient être affectés (renvoi n° 25) :

| | |
|---|--------------|
| - petits aménagements de voirie | 270 000,00 € |
| - Craponne, rue des Aqueducs | 7 780,00 € |
| - schéma directeur d'urbanisme commercial | 451 014,70 € |
| - Lyon 9° voie nouvelle Saint Cyr-Paris | 72 272,00 € |
| - Caluire Rillieux la Pape ZI | 3 100,00 € |
| - Neuville sur Saône rue du Lycée | 36 465,80 € |
| - Lyon secteur Part-Dieu | 5 000,00 € |
| - Chassieu ZI | 64 397,17 € |
| - La Mulatière, aquarium | 542,16 € |

Exercice 2002 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2 (en €)

| Imputations | Dépenses | Imputations | Recettes |
|---|-----------|--|--------------|
| renvoi n° 7 | | | |
| compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | 43 448,00 | AP 010 compte 458 233 Lyon 7° parc de Gerland fonction 824 opération 0265 Lyon 7° parc de Gerland AP 080 opération 0496 eaux pluviales | - 230 960,00 |

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| | | compte 132 600 subvention d'équipements publics fonction 811 | 256 114,00 |
| | | compte 168 710 aides d'établissements publics | 18 294,00 |
| renvoi n° 8 | | | |
| opération 0569 en attente d'individualisation compte 203 100 études | 500 000,00 | AP 030 compte 132 300 subventions du Département fonction 822 | |
| compte 211 200 terrains de voirie | 3 900 000,00 | opération 0189 TNP échangeurs | 3 263 000,00 |
| compte 165 000 dépôts et cautionnements | 190 000,00 | opération 0191 aménagement du Rhône | 1 327 000,00 |
| renvoi n° 9 | | | |
| compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus fonction 020 | 1 500,00 | compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus fonction 020 | 153,00 |
| compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | - 1 347,00 | | |
| renvoi n° 10 | | | |
| compte 212 100 fonction 822 opération 0569 en attente d'individualisation | 274 408,00 | compte 132 100 subvention de l'Etat fonction 824 opération 0208 Saint Priest Porte des Alpes | 274 408,00 |
| renvoi n° 11 | | | |
| AP 10 opération 0110 cimetières communautaires fonction 026 | | AP 10 opération 0110 cimetières communautaires fonction 026 | |
| compte 231 810 autres immobilisations en cours | 90 000,00 | compte 231 810 autres immobilisations en cours | 97 988,09 |
| compte 276 200 créances de TVA | 97 988,09 | compte 276 200 créances de TVA | 97 988,09 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 7 988,09 | | |
| renvoi n° 12 | | | |
| AP 05 compte 458 169 montée de la Grand Côte fonction 824 | 4 205,00 | AP 050 compte 458 169 montée de la Grand Côte fonction 824 | 4 205,00 |
| opération 0286 montée de la Grand Côte compte 231 510 travaux de voirie | 2 180,00 | opération 0286 montée de la Grand Côte compte 231 510 travaux de voirie | 2 180,00 |

| | | | |
|--|---|--|--|
| fonction 824 opération 0286 montée de la Grand Côte | | fonction 824 opération 0286 montée de la Grand Côte | |
| renvoi n° 13 AP 03 compte 458 170 Bron tramway fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics | 486 330,00 | AP 030 compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics | 486 330,00 |
| renvoi n° 14 opération 0071 PAE Saint Priest Mi-Plaine compte 134 300 plan d'aménagement d'ensemble fonction 824 compte 211 200 terrains de voirie fonction 824 opération 0569 en attente d'affectation | 200 680,44 - 40 813,33 | opération 0071 PAE Saint Priest Mi-Plaine compte 134 300 plan d'aménagement d'ensemble fonction 824 | 159 867,11 |
| renvoi n° 15 AP 04 compte 458 176 Lyon 9° barre 550 fonction 824 opération 0704 barre 550 la Duchère opération 0052 Lyon 9° DSU la Duchère opération 0704 barre 550 la Duchère compte 458 157 gestion de proximité fonction 824 opération 0702 la Sauvegarde opération 0452 gestion de proximité dans DSU opération 0702 la Sauvegarde | 37 581,66 - 34 456,53 34 456,53 35 985,93 - 31 112,00 3 112,00 | AP 040 compte 458 176 Lyon 9° barre 550 fonction 824 opération 0052 Lyon 9° DSU la Duchère compte 458 157 gestion de proximité fonction 824 opération 0452 gestion de proximité dans DSU | 37 581,66 35 985,93 |
| renvoi n° 16 compte 458 218 place de Paris fonction 822 opération 0006 Lyon 9° place de Paris compte 231 510 travaux de voirie fonction 821 | 48 527,04 28 298,59 | AP 010 compte 132 400 subventions des communes fonction 822 opération 0006 Lyon 9° place de Paris AP 030 Compte 458 155 montée de l'Eglise Fonction 821 | 48 527,04 28 298,59 |

| | | | |
|--|--|---|--------------|
| opération 0390 Curis au Mont d'Or montée de l'Eglise compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 500,00 | Opération 0390 Curis au Mont d'Or montée de l'Eglise compte 458 100 travaux pour compte de tiers fonction 824 opération 0097 acquisitions foncières | 500,00 |
| renvoi n° 17 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 15 513,67 | compte 238 100 avances fonction 824 opération 0063 DSU Villeurbanne Bel air | 15 513,67 |
| renvoi n° 18 AP 01 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0569 en attente d'individualisation opération 0280 Chassieu ZI compte 458 138 chemin Miko fonction 824 compte 458 192 édicule EDF fonction 824 | - 40 650,69 - 31 212,64 46 070,63 25 792,70 | | |
| renvoi n° 19 compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | 171 506,00 | AP 060 compte 458 271 bas-port quai Saint Vincent fonction 831 opération 0072 aménagement fluviaux | 171 506,00 |
| renvoi n° 20 AP 02 compte 458 159 ENSSIB fonction 23 opération 0544 Villeurbanne ENSSIB compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | 198 983,00 11 305,00 | AP 020 compte 458 259 ENSSIB fonction 23 opération 0544 Villeurbanne ENSSIB | 210 288,00 |
| renvoi n° 21 compte 458 161 école d'infirmières | 1 168 827,00 | compte 458 261 école d'infirmières | 1 144 000,00 |

| | | | |
|--|---|--|--|
| fonction 23 opération 0467 Lyon 8° école d'infirmières compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0569 en attente d'individualisation | -24 827,00 | fonction 23 opération 0467 Lyon 8° école d'infirmières | |
| renvoi n° 22 AP 05 compte 231 510 fonction 824 opération 0569 en attente d'individualisation compte 458 135 château Lacassagne fonction 824 opération 0664 château Lacassagne opération 0665 rue Gandolière Lyon 3° compte 458 110 Villette Paul Bert fonction 824 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | - 130 084,88 130 084,88 112 314,67 70 624,15 | opération 0665 rue Gandolière Lyon 3° compte 458 110 Villette Paul Bert fonction 824 compte 134 300 plan d'aménagement d'ensemble | 60 979,61 121 959,21 |
| renvoi n° 23 compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0073 ZAC conventionnées opération 0569 en attente d'individualisation compte 458 190 ZAC "Michel Berthet" fonction 824 opération 0073 ZAC conventionnées | - 72 723,15 - 16 310,27 89 033,42 | | |
| renvoi n° 24 AP 04 opération 0054 Oullins DSU fonction 824 compte 458 160 place de la Convention compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 445 991,44 39 026,95 | AP 040 opération 0054 Oullins DSU fonction 824 compte 231 510 travaux de voirie compte 132 400 participation des communes compte 132 100 subvention de l'Etat compte 458 260 travaux pour compte de tiers | 445 991,44 - 76 224,51 - 23 644,99 138 896,45 |

| | | | |
|---|-----------|--|--|
| compte 215 110 voirie terrestre fonction 824 opération 0206 Lyon 3° secteur Part-Dieu | 5 000,00 | | |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 824 opération 0280 Chassieu ZI | 64 937,17 | | |
| compte 215 220 mobilier urbain opération 0503 La Mulatière projet aquarium | 542,16 | | |
| compte 231 510 fonction 824 opération 0503 | -542,16 | | |

III - Point particulier : les cessions foncières

Les cessions foncières sont retracées à travers trois écritures comptables :

- le produit de la cession - compte 775 100 (recettes de la section de fonctionnement),
- la sortie du bien du patrimoine communautaire pour sa valeur historique d'acquisition - compte 21 (recettes de la section d'investissement) et compte 675 100 (dépenses de la section de fonctionnement),
- la différence sur réalisation, c'est-à-dire l'écart entre la valeur historique du bien et le prix de la cession - comptes 19 et 676 (en recettes de la section d'investissement et en dépenses de la section de fonctionnement lorsqu'une plus-value est réalisée) et comptes 19 et 776 (en dépenses de la section d'investissement et en recettes de la section de fonctionnement lorsqu'il s'agit d'une moins-value).

Les différences sur réalisation étaient inscrites jusqu'à présent par décision modificative en fin d'année. Afin d'appréhender plus finement les phénomènes de plus et moins-value, il est proposé de prévoir, dès maintenant, une provision équilibrée en dépenses et recettes des deux sections, à hauteur de 1 500 000 € (renvoi n°26).

Par délibérations en date des 25 septembre 2000 et 27 mars 2001, le conseil de Communauté a approuvé le principe de la cession, à titre gratuit, à la SEM Lyon Confluence des terrains et immeubles communautaires, sis à l'intérieur du périmètre de la concession d'aménagement confiée à cette société. La cession dont il s'agit aujourd'hui concerne l'immeuble situé 1 cours Charlemagne, pour une valeur de 1 233 594,09 €. La sortie patrimoniale de ce bien est assimilée à une subvention en nature. Le financement de cette dépense de fonctionnement serait effectué à partir des crédits inscrits pour les sorties patrimoniales à titre onéreux (renvoi n° 27).

Dans le cadre de la requalification et de la modification du lotissement du parc d'activités Santy-Sarrazin à Lyon 8°, la Communauté urbaine a été autorisée, par délibération en date du 10 juillet 2000, à procéder à un échange de terrains avec la SCI Comap-Plesse du groupe Legris. S'agissant de deux parcelles mitoyennes de 400 mètres carrés, d'une valeur estimée à 42 684,72 € chacune, l'échange est réalisé sans soulte. La valeur historique du bien cédé (150 324,01 €), la valeur actuelle du terrain acquis (42 685,72 €) et la différence sur réalisation négative (107 638,29 €) sont retracées au renvoi n° 28.

Par délibérations en date des 29 septembre 1997 et 27 novembre 2000, le conseil de Communauté a approuvé le compromis au terme duquel la Communauté urbaine acquerrait une parcelle de terrain de 30 mètres carrés, nécessaire à l'élargissement de la rue Combemore à Irigny, en échange d'un délaissé communautaire de 258 mètres carrés et moyennant une soulte au profit de la Communauté urbaine de 5 305,23 €. La valeur historique du bien cédé (7 100,15 €), la valeur actuelle du terrain acquis (761,25 €), la différence sur réalisation négative (1 033,67 €), l'encaissement de la soulte (5 305,23 €) figurent au renvoi n° 29.

Par délibération en date du 27 novembre 2000, le conseil de Communauté a adopté le principe et les modalités de la dissolution de la société de développement économique de la région lyonnaise (Soderly) et a autorisé le président de la Communauté urbaine à signer tous actes afférents à cette liquidation et au transfert des créances de la Soderly. En effet, la Soderly avait consenti aux sociétés Régions et Socemie Euronews un prêt respectivement de 274 408,23 € et 2 286 735,25 €. La créance répartie entre les actionnaires au moment de la dissolution s'élève, pour la Communauté urbaine, à 682 971,60 €. Cette créance est constatée en dépenses d'investissement. La contrepartie du remboursement attendu est provisionnée dès à présent en recettes de la section de fonctionnement, comme le montant de la liquidation s'élevant à 72 767,12 €. La sortie du patrimoine communautaire des actions de la Soderly, pour leur valeur d'achat de 762 245,09 €, fait apparaître une différence sur réalisation de 6 506,37 € (renvoi n° 30).

Exercice 2002 - budget principal - décisions modificatives - points particuliers - tableau n° 3 (en €)

| Imputations | Dépenses | Imputations | Recettes |
|---|----------------|--|----------------|
| renvoi n° 26 | | | |
| compte 192 000 différence sur réalisations d'immobilisation fonction 01 | 1 500 000,00 | compte 776 100 différence sur réalisations négatives fonction 01 | 1 500 000,00 |
| compte 676 100 différence sur réalisations positives fonction 01 | 1 500 000,00 | compte 192 000 différence sur réalisations d'immobilisations fonction 01 | 1 500 000,00 |
| renvoi n° 27 | | | |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 | - 1 233 594,09 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | - 1 233 594,09 |
| compte 674 100 subventions d'équipement en nature fonction 824 opération 0500 - Lyon Confluence | 1 233 594,09 | compte 211 800 autres terrains fonction 820 opération 0500 - Lyon confluence | 1 233 594,09 |
| renvoi n° 28 | | | |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 opération 0096 réserves foncières | 150 324,01 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0096 réserves foncières | 150 324,01 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0096 réserves foncières | 42 685,72 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 opération 0096 réserves foncières | 42 685,72 |
| compte 192 000 différence sur réalisations des immobilisations fonction 01 | 107 638,29 | compte 776 100 différence sur réalisations négatives fonction 01 | 107 638,29 |

| | | | |
|---|------------|---|------------|
| renvoi n° 29 | | | |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 opération 0096 - réserves foncières | 7 100,15 | compte 211 800 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 opération 0096 - réserves foncières | 7 100,15 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0499 - acquisitions foncières préparatoires à opérations de voirie | 761,25 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 opération 0499 acquisitions foncières préparatoires à opération de voirie | 761,25 |
| compte 192 000 différence sur réalisations d'immobilisations fonction 01 | 1 033,67 | compte 776 100 différence sur réalisations négatives fonction 01 | 1 033,67 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 5 305,23 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824 opération 0499 - acquisitions foncières préparatoires à opération de voirie | 5 305,23 |
| renvoi n° 30 | | | |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 01 | 762 245,09 | compte 261 000 titres de participation à une SEM fonction 01 | 762 245,09 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 72 767,12 | compte 775 100 produit des cessions d'immobilisations fonction 01 | 72 767,12 |
| compte 276 400 créances sur TVA des particuliers fonction 01 | 682 971,60 | compte 775 200 produit des cessions en annuité fonction 01 | 682 971,60 |
| compte 192 000 différence sur réalisations d'immobilisations fonction 01 | 6 506,37 | compte 776 100 différence sur réalisations négatives fonction 01 | 6 506,37 |

IV - Budget annexe du restaurant communautaire

Les prévisions de ce nouveau budget annexe seraient insuffisantes pour le mandatement du nettoyage des locaux professionnels 10 k€ nécessaires pourraient être abondés par les crédits disponibles dans les charges du personnel, en fonctionnement.

En investissement, l'acquisition de matériels pour le restaurant (30 k€) pourrait être financée par les crédits actuellement disponibles sur le compte de travaux dans ce même budget (renvoi n° 31).

**Exercice 2002 - décisions modificatives - budget annexe du restaurant communautaire - tableau n° 4
(en €)**

| Imputations | Dépenses | Imputations | Recettes |
|--|-------------|-------------|----------|
| renvoi n° 31 | | | |
| compte 641 110 rémunération principale fonction 020 | - 10 000,00 | | |
| compte 628 300 frais de nettoyage de locaux fonction 020 | 10 000,00 | | |
| AP 13 opération 0107 hôtel de communauté compte 231 320 aménagements sur bâtiments fonction 020 | - 30 000,00 | | |
| compte 215 830 autres matériels techniques | 30 000,00 | | |

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations en dates des 29 septembre 1997, 25 septembre 2000, 27 novembre 2000, 10 juillet 2000 et 27 mars 2001 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

| Chapitre | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|--|---------------------|---------------------|
| Budget principal - section de fonctionnement | | |
| 011 - charges à caractère général | 394 490,13 | |
| 013 - atténuations de charges | | 518 326,00 |
| 657 14 - subvention d'équipements aux communes | - 15 245,00 | |
| 657 2 - subvention d'équipements aux organismes privés | - 526 783,13 | |
| 657 34 - subvention de fonctionnement aux communes | 47 259,29 | |
| 657 37 - subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux | 57 168,38 | |
| 657 4 - subvention de fonctionnement aux organismes privés | 516 459,00 | |
| 657 54 - fonds de concours aux communes | - 57 168,38 | |
| 657 57 - fonds de concours aux autres établissements publics locaux | - 32 014,29 | |
| 67 - charges exceptionnelles | 2 553 829,25 | |
| 77 - produits exceptionnels | | 2 419 669,25 |
| total du fonctionnement | 2 937 995,25 | 2 937 995,25 |

| Chapitre | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|---|----------------------|-----------------|
| Budget principal - section d'investissement | | |
| 020 000 - dépenses imprévues d'investissement | 421 137,21 | |
| 13 - subventions d'investissement | 200 680,44 | 5 351 005,86 |
| 16 - emprunts et dettes assimilées | 191 500,00 | 18 447,00 |
| 19 - différences sur réalisations d'immobilisations | 1 615 178,33 | 1 500 000,00 |
| 20 - immobilisations incorporelles | 500 000,00 | |
| 21 - immobilisations corporelles | 5 088 153,47 | 157 424,16 |
| 23 - immobilisations corporelles en cours | - 1 106 482,32 | 1 048 003,20 |
| 26 - participations et créances | | 762 245,09 |
| 27 - immobilisations financières | 780 959,69 | 97 988,09 |
| 458100 - acquisitions foncières | | 500,00 |
| 458110 - PAE Villette Paul Bert | 112 314,67 | |
| 458127 - Vaulx en Velin la Thibaude | 15 500,00 | |
| 458135 - Lyon 3° château Lacassagne | 130 084,88 | |
| 458138 - Chassieu chemin Miko | 46 070,63 | |
| 458146 - Bron Parilly | 40,45 | |
| 458155 - Curis au Mont d'or montée de l'église | | 28 298,59 |
| 458157 - Lyon 9° gestion de proximité | 35 985,93 | 35 985,93 |
| 458159 - Villeurbanne ENSSIB | 198 983,00 | |
| 458160 - Lyon 3° trémie Part Dieu | 445 991,44 | |
| 458161 - Lyon 8° école d'infirmières | 1 168 827,00 | |
| 458169 - Lyon 1er montée de la Grande Côte | 4 205,00 | 4 205,00 |
| 458170 - Bron Tramway | 486 330,00 | |
| 458176 - Lyon 9° barre 550 | 37 581,66 | 37 581,66 |
| 458190 - Lyon 9° ZAC Michel Berthet | 89 033,42 | |
| 458192 - Chassieu édicule EDF | 25 792,70 | |
| 458210 - Lyon 3° PAE Villette Paul Bert | | 60 979,61 |
| 458218 - Lyon 9° place de Paris | 48 527,04 | |
| 458233 - Lyon 7° parc de Gerland | | - 230 960,00 |
| 458259 - Villeurbanne ENSSIB | | 210 288,00 |
| 458260 - Lyon 3° trémie Part Dieu | | 138 896,45 |
| 458261 - Lyon 8° école d'infirmières | | 1 144 000,00 |
| 458271 - Lyon 1er bas port quai Saint Vincent | | 171 506,00 |
| total de l'investissement | 10 536 394,64 | |

| | | |
|--|-------------|--|
| Budget annexe du restaurant communautaire | | |
| chapitre 011 charges à caractère général | 10 000,00 | |
| chapitre 012 charges de personnel | - 10 000,00 | |
| total du fonctionnement | 0,00 | |
| Budget annexe du restaurant communautaire | | |
| 21 - immobilisations corporelles | 30 000,00 | |
| 23 - immobilisations corporelles en cours | - 30 000,00 | |
| total de l'investissement | 0,00 | |

2° - Modifie et complète l'état des subventions comme suit :

| Compte | Fonction | Bénéficiaires | Date de décision | Montant DM |
|---------|----------|--|------------------|--------------|
| 657 140 | 824 | commune de Vaulx en Velin fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) | BP 2002 | - 15 245,00 |
| 657 340 | 824 | commune de Vaulx en Velin plan d'occupation commercial et artisanal (POCA) dans le cadre du FISAC | 15-04-02 | 15 245,00 |
| 657 280 | 824 | divers bailleurs privés gestion de proximité | BP 2002 | - 31 324,13 |
| 657 280 | 90 | société Inglease délocalisation des services centraux de la SNCF | | - 495 459,00 |
| 657 480 | 90 | société Inglease délocalisation des services centraux de la SNCF | | 495 459,00 |
| 657 480 | 90 | école de management de Lyon développement de l'enseignement à distance des universités lyonnaises | BP 2002 | - 122 000,00 |
| 657 480 | 90 | association Doc forum soutien au pôle d'excellence économies des savoirs | 26-04-02 | 92 000,00 |
| 657 480 | 90 | association pour les relations et les études internationales (AREI) programme jeunes ambassadeurs de Lyon | 26-04-02 | 30 000,00 |
| 657 480 | 72 | agence locative sociale du Rhône | 26-04-02 | 21 000,00 |
| 657 540 | 824 | diverses communes gestion de proximité | BP 2002 | - 57 168,38 |
| 657 370 | 824 | OPAC de Villeurbanne gestion de proximité | | 38 112,25 |
| 657 370 | 824 | OPAC du Rhône gestion de proximité Bron Parilly | 10-07-00 | 19 056,13 |
| 657 570 | 824 | OPAC du Grand Lyon gestion de proximité | BP 2002 | - 32 014,29 |
| 657 340 | 824 | commune de Bron gestion de proximité (diagnostic partagé et dispositif en faveur des jeunes adultes) | 08-09-99 | 24 391,84 |
| 657 340 | 824 | commune de Saint Priest gestion de proximité (diagnostic espaces extérieurs) | 05-11-01 | 7 622,45 |

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,